Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 6 novembre 2026

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/6-11 n°04 du 6 novembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 3 novembre 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Les capacités d'accueil des diplômes nationaux 1er et 2nd cycle pour l'année universitaire 2027/2028** sous réserve des modifications suivantes relatives à la licence professionnel Métiers du BTP : génie civil et construction parcours Gestion de Travaux et Encadrement de Chantier (GTEC) :
- Sur le site de Perpignan : la capacité globale pour 2027 est de **« 28 »** au lieu de « 0 »
- Sur le site de Nîmes : pour rappel la capacité globale pour 2026 est de **« 0 »** au lieu de « 28 ».

Membres composant le conseil : 31	**Pour : 22**
Membres en exercice : 31	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 22	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 6 novembre 2026

Le Président,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : capacités d'accueil des licences ; BUT ; DEUST ; LP et Masters susmentionnées
CPI : DFVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr